

Scooter (panne, qui doit reparer?)

Par isa83140, le 20/04/2009 à 18:06

Bonjour,

Nous avons acheté un scooter 125 en juillet 2008 garantie 1 an ,rnl achat a été effectué auprès d un intermédiaire qui les a fait venir de lyon (environ 400 km) le scooter a des problèmes qui nous mettent en danger sur la route (cale en plein rond point, ect..):rnrnma question, qui est responsable, qui doit réparer le scooter , si c est le magasin a Lyon les frais de transport sont a la charge de qui? rnrnPrécisions: a l achat chez l intermédiaire, le scooter n'était pas du tout immatriculé

Nous avons un reçu tamponné de l intermédiaire (en gros il se lance la balle)

merci